

CONSEIL SYNDICAL DU 19 MAI 2026

2026.024 : COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés	20
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	Pour	20
15	3	2	0	Contre	0

Étaient présents les conseillers délégués suivants :

ACCM : Monsieur Jérémie BECCIU, Madame Mandy GRAILLON, Monsieur Bertrand MAZEL, Madame Sylvie PETETIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL (suppléant)

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANDION, Madame Anne PONIATOWKI, Monsieur Romain THOMAS, Monsieur Pascal VIANES (suppléant)

TPA : Monsieur Michel BLANC, Monsieur Eric CHAUVET, Monsieur Laurent FABRE, Monsieur Hugo JAUBERT, Madame Corinne NIETO, Monsieur Jean-Luc PERIN, Monsieur Jean-Pierre SEISSON (suppléant)

Étaient absents excusés :

ACCM : Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Séverine DELLANEGRA, Monsieur Alexandre DUCOURET, Monsieur Cyril JUGLARET, Monsieur Thibaut MENA,

CCVBA : Monsieur Lionel ESCOFFIER,

TPA : Monsieur Jérôme GUICHARD, Monsieur Marc LAMBERT,

Deux procurations sont enregistrées : Monsieur Jérémie BECCIU a la procuration de Monsieur Patrick De CAROLIS, et Monsieur Michel BLANC a la procuration de Madame Corinne CHABAUD.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Jean MANGION

Vu l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles au 5 septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil syndical du PETR 2026.023 du 19 mai 2026 portant élection des Vice-Président.es ;

Il est précisé que la composition du Bureau sera complétée ultérieurement par délibération portant désignation de conseillers syndicaux, en application de l'article 8 des statuts du PETR.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **FIXER** - Article Unique - la composition temporaire du bureau syndical selon l'ordre suivant :

Président :	Monsieur Jean MANGION
1 ^{er} Vice-Président :	Monsieur Jérémie BECCI
2 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Lionel ESCOFFIER
3 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Michel GAVANON
4 ^{ème} Vice-Président :	Madame Mandy GRAILLON
5 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Hugo JAUBERT
6 ^{ème} Vice-Président :	Madame Pascale LICARI

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

